

Délibération n°2024-05-22

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5.2

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Participations, subventions, concours 2024

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	62
Pouvoirs	10
Votants	72

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Gilles Barbe** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Calla Tony	à	Sandra Delibit	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Sauviat Jean-Marc	à	Michèle Valibus
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère	Ventadour Elisabeth	à	Yohann Fiancette
Ribeiro Sophie	à	Gilles Barbe	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Bauvy Claude ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delbègue Jean-Pierre ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Granet Henri ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Soulefour Marie-Christine.

Le président explique que les concours, subventions et participations au titre de l'année 2024 sont les suivants :

**Compte 6281 : Concours divers**

Organisme	Montant
APMAC Nouvelle-Aquitaine	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>200,00 €</b>

**Compte 65748 : Subventions aux organismes de droit privé**

a) Bouge ta ville

Organisme	Montant
Bouge Ta Ville (Ussel)	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>200,00 €</b>

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	72
Pour	72
Contre	0
Abstention	0

b) Fédération Agir pour la ligne Clermont – Le Mont-Dore – Ussel - Tulle

Organisme	Montant
Fédération Agir pour la ligne Clermont – Le Mont-Dore – Ussel - Tulle	331,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>331,02 €</b>

*Marilou Padilla Ratelade et Pascal Montigny ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## Délibération n°2024-05-22



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

2024 -

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 019-200066744-20241212-20240522-DE

A l'unanimité	
Votants	70
Pour	70
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la  
sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2024

Le Président,  
Pierre Chevalier



**Délibération n°2024-05-22**

